



Dans le cadre de ce plan d'attribution le nombre d'actions gratuites s'élève à 35 800 ventilées de la façon suivante :

Salariés Cybergun sa	26 300 actions
Salariés Softair USA	8 600 actions
Salariés ASGUN doo	250 actions
Salariés Palco Sports	650 actions

Un second plan d'attribution en date du 24 janvier 2009 portant sur 9 250 actions a été proposé et ventilé de la façon suivante :

Salariés Cybergun sa	5 100 actions
Salariés Softair USA	1 000 actions
Salariés Palco Sports	1 800 actions
Salariés Tech Group UK	50 actions
Salariés Tech Group HK	650 actions
Salariés Tech Group USA	150 actions
Salariés Cybergun HK	500 actions

Au 31 mars 2009, 9 250 actions gratuites ont été attribuées à l'ensemble du personnel du groupe CYBERGUN, dont 500 actions gratuites attribuées à Monsieur Eric GRUAU.

Le nombre total d'actions gratuites attribuées au 31 mars 2009 est de 45 050 actions.

12 - Filiales et participations :

12-1 – Filiales détenues directement

MICROTRADE

La société MICROTRADE est détenue à 100 % par la société CYBERGUN SA. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 895 K euros et un résultat de (281) K euros au 31 mars 2009.

FREIBURGHaus

La société FREIBURGHaus est détenue à 22 % par la société CYBERGUN SA. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 420 992 francs suisses et un résultat de - 5 873 francs suisses au 31 décembre 2008.

Cette société est exclue du périmètre de consolidation.

12-2 – Filiales détenues indirectement

CYBERGUN INTERNATIONAL

La société CYBERGUN INTERNATIONAL est détenue à 100 % par la société MICROTRADE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 66 616 euros et un résultat de 416 679 euro au 31 mars 2009.

ASGUN DOO

La société ASGUN DOO est détenue à 100 % par la société MICROTRADE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 808 568 euros et un résultat de 36 625 euros au 31 mars 2009.

SOFTAIR

La société SOFTAIR est détenue à 100 % par la société CYBERGUN INTERNATIONAL. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 24 831 795 USD et un résultat de 142 393 USD au 31 mars 2009.

PALCO

La société PALCO est détenue à 100 % par la société CYBERGUN INTERNATIONAL. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 12 000 826 USD et un résultat de 653 896 USD au 31 mars 2009.

CYBERGUN USA

La société CYBERGUN USA est détenue à 100 % par la société SOFTAIR. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 257 208 USD et un résultat de 9 592 USD au 31 mars 2009.

CYBERGUN HONG KONG

La société CYBERGUN HONG KONG est détenue à 100 % par la société CYBERGUN INTERNATIONAL. Elle a réalisé un chiffre d'affaires nul et une perte de (6 254) au 31 mars 2009.

TECH GROUP HONG KONG

La société TECH GROUP HONG KONG est détenue à 100 % par la société CYBERGUN HONG KONG. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 6 591 926 USD et un résultat de 492 463 USD au 31 mars 2009.

TECH GROUP UK

La société TECH GROUP UK est détenue à 100 % par la société TECH GROUP HONG KONG. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 481 560 GBP et un résultat de (54 148) GBP au 31 mars 2009.

TECH GROUP USA

La société TECH GROUP USA est détenue à 100 % par la société TECH GROUP HONG KONG. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 882 220 USD et un résultat de (96 622) USD au 31 mars 2009.

13 - Rémunération des mandataires sociaux de CYBERGUN SA

Le conseil d'administration du groupe CYBERGUN a décidé, le 2 décembre 2008, d'adhérer à l'unanimité des présents, aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stocks options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

Les dirigeants mandataires sociaux sont sur l'exercice 2008, Monsieur Jérôme MARSAC, Président du conseil d'administration et Monsieur Eric GRUAU, Directeur général.

Monsieur Jérôme MARSAC a perçu une rémunération de 80.195 euros et des jetons de présence à hauteur de 2.500 euros, de la société CYBERGUN et de 183.300 euros de la société HOBBY IMPORT.

Monsieur Eric GRUAU a perçu une rémunération de 103.830 euros de la société CYBERGUN.



Il n'existe pas d'engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, d'un régime de retraite supplémentaire, des indemnités ou des avantages dus susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci.

La seule rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. Le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale du 25 septembre 2008 est de 10 000 euros.

14 - Opérations sur titres réalisés par les dirigeants

Au 1^{er} avril 2008, Monsieur Jean-Pierre LE COADOU possédait 34 180 actions Cybergun ; au 31 mars 2009, il en possédait 45 936. Le coût moyen pondéré pour les 11 756 titres acquis est de 7,10 euros.

Au 1^{er} avril 2008, Monsieur Jérôme MARSAC possédait 1 343 576 actions Cybergun ; au 31 mars 2009, il en possédait 1 363 322. Le coût moyen pondéré pour les 19 746 titres acquis est de 6 euros.

Dans la société HOBBY IMPORT (holding de Monsieur Jérôme MARSAC), il n'y a eu aucun mouvement sur titres.

Monsieur Eric GRUAU n'a effectué aucun mouvement sur ses titres, sur l'exercice 2009.

15 - Détenteurs du capital (franchissement de seuil)

En application de l'article L.233-12 et L.233-7 du code de commerce, nous vous informons du nombre d'actions auto-détenues en début d'exercice et en fin d'exercice ainsi que des franchissements de seuils sur l'exercice.

Mouvements effectués par la société sur ses propres actions

Le poste « actions propres » est passé de 558 126 euros au 1^{er} avril 2008 à 1 061 881 euros au 31 mars 2009. Les actions propres sont au nombre de 196.441 au 31 mars 2009 contre 66 037 actions au 31 mars 2008.

La valeur boursière des actions propres s'établit au 31 mars 2009 à 1 265 KEUR sur la base du cours de bourse de la société Cybergun SA de 6,44 EUR.

Franchissement de seuils

Aucun franchissement de seuils n'est à signaler.

16 - Fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

Monsieur Jérôme MARSAC, Président, détient les mandats suivants :

- Président de la S.A CYBERGUN, 9/11 rue Henri Dunant, 91070 BONDOUFLE

- Gérant de la Sarl MICROTRADE, 3 rue des Foyers, I-1537 Luxembourg
- Gérant de la Sarl JUILLARD, 9-11 rue Henri-Dunant, 91070 Bondoufle
- Gérant de la société ASGUN
- Directeur de la société CYBERGUN HONG KONG
- Administrateur de la société CYBERGUN INTERNATIONAL
- Chairman of the board et Chief Executive Officer de la société PALCO
- Administrateur de la SA ENTRE PARTICULIERS.COM (Levallois - 92)
- Administrateur délégué de la SA HOBBY IMPORT (Bruxelles)

Monsieur Jean-Marc AZOULAY, administrateur, détient le mandat suivant :

- Gérant de la SARL MGS DIFFUSION
- Gérant de la SARL MGS EXPLOITATION

Monsieur Eric GRUAU, directeur général, non administrateur, détient les mandats suivants :

- Administrateur de la Société Locale d'Epargne de Laval

Monsieur LE COADOU Jean-Pierre ne détient aucun autre mandat et n'exerce aucune autre fonction.

Monsieur Jacques MARSAC ne détient aucun autre mandat et n'exerce aucune autre fonction.

17 - Dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal (art. 39-4 CGI)

Le conseil d'administration constate que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 ne prennent pas en compte des dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal.

18 - Situation financière de la société

Au 31 mars 2009, le solde des prêts bancaires pour lesquels la société Cybergun S.A. a consenti un nantissement sur son fonds de commerce s'élève à 221 K euros.

Deux emprunts sont assortis de covenants :

1. Emprunt HSBC de 246 K euros (solde au 31 mars 2009)
2. Emprunt Banque Palatine de 221 K euros : (solde au 31 mars 2009)

Au 31 mars 2009, l'ensemble de ces ratios est respecté.

19 - Participation des salariés au capital

Nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 mars 2009.

La proportion du capital social que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce et qui font l'objet d'une gestion collective s'élève au 31 mars 2009 : néant